

## Pourquoi adhérer ?

Pourquoi adhérer ?

Profitez des nombreux avantages de l'adhésion au Centre de Gestion Agréé Val de France.

Vous bénéficiez

De l'avantage fiscal de la non-majoration de 25 % de votre bénéfice

si vous relevez d'un régime réel et êtes soumis à l'impôt sur le revenu

Par exemple, si vous dégagez un bénéfice fiscal de 30 000 euros, votre impôt sera calculé sur ce montant si vous êtes adhérent d'un Organisme de Gestion Agréé. A défaut d'adhésion, votre impôt serait calculé sur 30 000\*1.25 soit sur 37 500 euros.

De la réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un OMGA

de 915 euros dans la limite des 2/3 des frais supportés

si vos recettes sont inférieures au plafond micro-BNC

et que vous relevez du régime réel sur option

De la déduction totale du salaire du conjoint

A défaut d'adhésion à un OMGA, la déduction du salaire du conjoint

est limitée à 17 500 euros.

D'une amnistie fiscale

Aucune pénalité ne sera appliquée aux contribuables qui font connaître spontanément à l'Administration les inexactitudes ou omissions que comportent leurs déclarations fiscales des années antérieures

Des stages courts, concrets et pratiques à faible tarif

De statistiques

De newsletters

Propre au CGA Val de France :

- l'accès à des tarifs réduits grâce au partenariat avec le comité d'entreprise Horizon CE

- la création et l'hébergement gratuits d'un site Web vitrine

- d'autres avantages financiers via des tarifs privilégiés chez Harmonie Mutuelle, à la Banque Populaire, au CIC, au Crédit Mutuel, auprès du Cabinet Jalouneix (courtier d'assurance), d'Olifan Group (gestion de patrimoine), de Temporis (agence d'intérim) ou des Vitrines d'Orléans